

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSAN - M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

M. PONSAN Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

DEL-2020-147 - Modificatif à la délibération n°2020-046 du 17/06/2020

Désignation des délégués de la commune à l'office municipal des sports (O.M.S.)

Le Maire RAPPELLE la délibération N°2020-046 du 17/06/2020 et INFORME l'Assemblée de la demande de M. Michel RIFF de se désister en tant que délégué titulaire (non décisionnels) et d'être remplacé par M. Serge PONSAN.

Il DEMANDE à l'Assemblée de se prononcer sur ce changement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité des membres présents les délégués suivants :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES (NON DÉCISIONNELS)
M. SERGE PONSA
M. LOÏC DOVAL
MME CLAIRE NOLIN
MME PHONGLAN LE TOAN BARES

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 20 novembre 2020



Le Maire
Alain LUNEAU